

Avis aux habitants

DES QUARTIERS BOUBAS ET LOUISE MICHEL

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis de trop nombreuses années, un certain nombre d'habitants de votre quartier se croit autorisé à emprunter les emprises ferroviaires de la SNCF le long des voies ferrées pour rejoindre leurs habitations ou se rendre à la gare.

Au-delà de la sécurité des personnes, il est de ma responsabilité de vous rappeler que ces usages sont strictement interdits et que vous êtes passibles, en application du Code des transports, soit d'une contravention de 4^e catégorie (160 €), soit d'une peine passible de 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 3 750 €.

J'en appelle à votre responsabilité pour ne plus emprunter ce « raccourci » extrêmement dangereux pour chacun d'entre vous.

Dans les jours à venir, des contrôles réguliers des Polices Municipale, Nationale et Ferroviaire seront organisés pour verbaliser, autant que de besoin, les contrevenants à ces consignes.

Je sais pouvoir compter sur la sagesse de chacun pour recouvrer rapidement le chemin de la raison et je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en mes meilleurs sentiments.

bien cordialement

À Trappes en Yvelines le 23 janvier 2012



Guy Malandain

Maire de Trappes en Yvelines